

- en exercice : 20
- présents titulaires : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B2017/188

L'an deux mille dix-sept et le 20 octobre à 20 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur M SICARD a été désigné secrétaire de séance.

Présents : B. PLANO, F. DABEZIES, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, J. DEVAUD, S. SIMOIS, J. ABADIE, N SALCUNI, B. FOURCADE, JP. CABOS, H. FORGUES, A. PIASER

Absents excusés : F ROYO, R LACOME.

Objet : Appel à projet FISAC 2018 - Dépôt de candidature et signature devis CCI pour la réalisation d'un diagnostic commercial du territoire

L'ex-CCPL avait lancé une OMPCA (Opération de Modernisation des Pôles Commerciaux et de l'Artisanat) afin de redynamiser le centre-ville de Lannemezan. Ce fut un succès notamment au regard de l'action rénovation de vitrines qui a permis à une dizaine de commerçants de voir leur façade modernisée et plus attrayante pour les clients.

Les subventions accordées provenaient de la CCPL, de la Région, du Département et de l'Etat à travers le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Ce dernier fonctionne désormais avec un système d'appel à projets annuel.

La communauté de communes a la compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». Une demande est régulièrement exprimée de la part des commerçants pour des aides à la rénovation de vitrines par exemple et d'autres actions complémentaires pourraient être facilement mises en place afin d'encourager le dynamisme de nos centres-bourgs (Capvern, Galan, Hèches, La Barthe de Neste, Lannemezan et Pinas)

La commission développement économique a proposé à l'unanimité le lancement en 2018 d'une OMPCA et demande au Bureau de bien vouloir en délibérer.

Afin de déposer un dossier, il faut établir un diagnostic du territoire ; pour cela, la CCI dispose de tous les éléments qualitatifs et quantitatifs sur l'aspect commercial pour accompagner la CCPL. La CCI a soumis un devis de 8000 € HT.

Ce diagnostic permettrait d'avoir une base pour assier une stratégie commerciale globale au sein du territoire et ainsi proposer la rédaction et finalisation d'un plan d'actions.

Sur les conseils de la CCI, un devis supplémentaire concernant la stratégie commerciale du territoire menée par un bureau d'études externe a été sollicité avec pour objectif que celui-ci accompagne et décline, suite au diagnostic, le plan d'actions, en concertation avec les acteurs locaux concernés. Le devis est de 8 600 € HT ou bien 6 450 € HT si 2 prestations pouvant être faites en interne sont retirées.

Les élus de la commission développement économique n'ont pas trouvé opportun de faire réaliser cette étape par un cabinet extérieur et il est proposé de réaliser ce travail en interne.

Si la CCPL n'est pas retenue sur l'appel à projet FISAC 2018, ce travail pourra servir pour redéposer un nouveau dossier l'année suivante.

Le dépôt de candidature est fixé au 28 janvier 2017

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- **D'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet FISAC 2018,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis de la CCI d'un montant de 8000 € HT pour la réalisation d'un diagnostic commercial du territoire,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce sujet.**

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 25 NOV. 2017

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.